

Demande de reconnaissance professionnelle (Canada)

Assurance de personnes
Assurance collective de personnes
Assurance de dommages
Courtage hypothécaire
Expertise en règlement de sinistres

Ce formulaire s'adresse à un postulant en provenance d'une autre province ou d'un territoire du Canada qui :

- désire exercer au Québec dans une discipline visée par les présentes ou dans une de leurs catégories de discipline;
- a rempli ou s'engage à remplir les exigences spécifiques au Québec en matière de formation ou d'examen requises selon sa situation;
- souhaite se prévaloir d'exemptions légales prévues au [Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant](#) (si applicable)

Droits d'accès et de rectification

Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou demander qu'ils soient rectifiés s'ils sont inexacts, incomplets ou équivoques, ou si leur collecte, leur communication ou leur conservation ne sont pas autorisées par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1. Pour toute question à ce sujet, nous vous invitons à consulter notre site Web, à la page [Accès à l'information](#).

Note importante

Nous vous recommandons d'obtenir l'accès aux services en ligne de l'AMF en remplissant une « Demande d'inscription aux services en ligne – Non-résidents du Québec » avant de soumettre votre demande de reconnaissance. Cette demande est disponible [sur le site Web de l'AMF](#) : Professionnels > Services en lignes > Comment s'inscrire aux services en ligne

Suivant l'analyse de votre demande de reconnaissance, l'AMF vous fera parvenir une communication officielle afin de vous signifier l'acceptation ou le refus de la demande.

Notez que si vous refusez ou omettez de nous fournir les renseignements ou documents demandés, nous ne pourrons pas traiter la présente demande. Les informations relatives aux modalités prévues au Règlement sont disponibles sur le site Web de l'AMF¹.

¹ Devenir professionnel > Formation > Reconnaissance professionnelle au Canada

Partie 1 – Information d’identification
Renseignements

N° de client (10 chiffres), le cas échéant

Mme	Prénom(s)	Nom
M.		

Date de naissance :	Langue de correspondance :	Français	Anglais
---------------------	----------------------------	----------	---------

Adresse résidentielle

N° d'immeuble	Rue	App.
---------------	-----	------

Municipalité	Province
--------------	----------

N° de tél. (domicile)	N° de tél. (travail)	Poste
--------------------------	----------------------	-------

N° de tél. (cellulaire)	Adresse courriel personnelles
----------------------------	----------------------------------

Partie 2 – Objectif de la demande
Veillez indiquer l’objectif de votre demande de reconnaissance professionnelle.

Obtention d’un certificat au Québec en reconnaissance d’une autorisation d’exercer canadienne équivalente

 Remise en vigueur d’un certificat du Québec en assurance de personnes ou en assurance collective de personnes après une période d’abandon de plus d’un an et moins de trois ans : Transmission de la preuve de réussite de l’examen 01-111– *Passez directement à la partie 6*
Partie 3 – Discipline souhaitée au Québec
Veillez indiquer la discipline ou catégorie de discipline que vous souhaitez obtenir au Québec.

Assurance de personnes

Assurance contre la maladie et les accidents

Assurance collective de personnes

Régimes d’assurance collective

Régimes de rentes collectives

Courtage hypothécaire

Assurance de dommages

Assurance de dommages des particuliers

Assurance de dommages des entreprises

Expertise en règlement de sinistres

 Expertise en règlement de sinistres en assurance
de dommages des particuliers

 Expertise en règlement de sinistres en assurance
de dommages des entreprises

Centre d’information

Sans frais : 1 877 525-0337

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Note importante

Tout renseignement ou toute pièce justificative manquante retardera le traitement de votre demande.

Des pièces justificatives supplémentaires pourraient être exigées

Partie 4 – Déclaration

Veillez répondre aux questions suivantes :

1. Détenez-vous une autorisation légale d'exercer dans une autre province ou un territoire du Canada ? Oui Non
2. Si oui, de quelle province ou de quel territoire :
 - 2.1 Si oui, quelle est la date d'expiration de votre autorisation légale d'exercer :

Partie 5 – Pièces justificatives - Obtention d'un certificat au Québec en reconnaissance d'une autorisation d'exercer canadienne équivalente

Veillez annexer à ce formulaire une photocopie des documents correspondant à votre discipline :

Assurance de personnes (incluant Assurance contre la maladie ou les accidents); et

Assurance collective de personnes (incluant Régimes d'assurance collective et Régimes de rentes collectives).

Numéro RCPA

Copie du certificat de pratique canadien

Ce document délivré par une autorité compétente démontre que vous êtes ou étiez titulaire d'une autorisation légale d'exercer d'une autre province ou d'un territoire du Canada. Elle doit être équivalente au certificat de représentant demandé au Québec. *Pour connaître les équivalences qui peuvent être accordées au Québec, consultez la section Devenir professionnel du site Web de l'AMF. Sélectionnez la discipline concernée, cliquez sur l'étape 1, puis sur « Représentant d'une province ou d'un territoire du Canada ».*

Document officiel attestant la réussite de l'examen 01-111

Ce relevé de notes officiel est émis par le régulateur ou par son mandataire et démontre la réussite de l'examen 01-111
« Établir une pratique professionnelle éthique, conforme aux règles encadrant le secteur de l'assurance de personnes ».

Courtage hypothécaire ; et

Assurance de dommages (incluant Assurance de dommages des particuliers et Assurance de dommages des entreprises); et

Expertise en règlement de sinistres (incluant Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers et expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises)

Copie du certificat de pratique canadien

Ce document délivré par une autorité compétente démontre que vous êtes ou étiez titulaire d'une autorisation légale d'exercer d'une autre province ou d'un territoire du Canada. Elle doit être équivalente au certificat de représentant demandé au Québec. *Pour connaître les équivalences qui peuvent être accordées au Québec, consultez la section Devenir professionnel du site Web de l'AMF. Sélectionnez la discipline concernée, cliquez sur l'étape 1, puis sur « Représentant d'une province ou d'un territoire du Canada ».*

Centre d'information

Sans frais : 1 877 525-0337

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Partie 6 – Pièces justificatives – Remise en vigueur
Assurance de personnes et assurance collective de personnes

À remplir uniquement par le postulant qui a agi comme représentant en assurance de personnes ou assurance collective de personnes pendant au moins un an (12 mois) avant l'abandon ou le non-renouvellement de son certificat québécois (la période d'abandon du certificat est de plus d'un an et moins de trois ans).

Veillez annexer à ce formulaire une photocopie du document demandé :

Document officiel attestant la réussite de l'examen 01-111

Ce relevé de notes officiel est émis par le régulateur ou par son mandataire et démontre la réussite de l'examen 01-111 « Établir une pratique professionnelle éthique, conforme aux règles encadrant le secteur de l'assurance de personnes »

Partie 7 – Pièce d'identité canadienne

Si vous n'avez pas accès aux services en ligne de l'AMF, veuillez fournir une pièce d'identité parmi les suivantes.

Une ou plusieurs preuves d'identité supplémentaires déterminées par l'AMF pourraient être exigées.

Cochez et joignez à ce formulaire une photocopie d'une preuve d'identité canadienne valide parmi les options suivantes :

Certificat de naissance délivré par le Directeur de l'état civil du Québec ou par une autre autorité provinciale ou territoriale

Carte ou certificat de citoyenneté

Confirmation de résidence permanente (IMM5292 ou IMM5688)

Passeport canadien

Carte de résident permanent

Permis de travail

Partie 8 – Déclaration relative aux renseignements fournis

Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets. Je déclare utiliser mon nom tel qu'il est énoncé sur l'ensemble de mes preuves d'identité canadiennes valides. Je joins toutes les pièces justificatives exigées pour le traitement de ma demande.

Mme

Prénom

Nom

M.

Signature

Date

Transmettez votre demande par l'entremise des services en ligne de l'AMF, accessibles à partir de notre site Web, au www.lautorite.qc.ca. Dans les services en ligne, sélectionnez l'onglet « Autre » du menu principal, puis dans la rubrique « Autre demandes », sélectionnez « Autre demande – Qualification ».

Si vous ne pouvez pas utiliser les services en ligne de l'Autorité, veuillez nous faire parvenir celle-ci à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1